



PROCES VERBAL DU BUREAU DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin à douze heures, le Bureau régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Labessière Candeil sous la Présidence de Monsieur Daniel VIAELLE.

Etaient présents avec voix délibératives : M. Daniel VIAELLE, Mme Evelyne ROUANET, M. Marc CURETTI, M. David CUCULLIERES, M. Jean-Claude CLERGUE, M. Francis CESCATO, Mme Monique CORBIERE FAUVEL, M. Blaise AZNAR, M. Gérard CAUQUIL, M. Francis MONSARRAT, M. Michel PETIT, M. André FABRE, M. Gilbert VERNHES.

Etaient présents sans voix délibératives : M. Jean-Pierre BERRAUD, M. Michel VIDAL, M. John DODDS.

Excusé : M. Jean-Marc SALEINE.

Mme Evelyne ROUANET a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 13 membres présents.

Ordre du jour :

Délibération n° DB 2024.16- Transport des matériaux issus du tri des encombrants du centre de tri de Blaye les Mines (24.053) : attribution des marchés

Délibération n° DB 2024.17- Transport des déchets végétaux (24.059) : attribution des marchés

Approbation du PV – Signatures

Le procès-verbal du bureau du 6 mai 2023 a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Délibération n° DB 2024.16- Transport des matériaux issus du tri des encombrants du centre de tri de Blaye les Mines (24.053) : attribution des marchés

Rapporteur Mme Evelyne ROUANET, Vice-Présidente en charge des relations avec les éco-organismes

Mme Rouanet rappelle que depuis plus de 20 ans, le Syndicat Mixte Départemental TRIFYL assure une mission de service public pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Tarn, d'une partie de la Haute-Garonne et de l'Hérault, ce qui équivaut aux déchets de 328 000 habitants, répartis sur plus de 6 700 km².

Dès 2014, Trifyl a engagé une réflexion concertée sur l'avenir de la gestion des déchets et repensé son modèle en profondeur. Ce travail a permis d'anticiper les effets de la nouvelle réglementation en développant un projet cohérent sur le territoire. L'enjeu est triple: garantir, pour les décennies à venir, un service public de gestion des déchets performant, durable et au meilleur coût pour les habitants du Tarn, du Lauragais, du Minervois et du Haut-Languedoc.

Ce projet global, nommé TRIFYL HORIZON 2030 (TH2030), concerne l'ensemble de la chaîne du déchet avec 3 ambitions : la maîtrise des coûts, la création d'emplois et d'activités sur le territoire et la préservation de l'environnement. Ce projet vise ainsi la refonte globale de la gestion des déchets au travers de la mise en synergie industrielle des 3 sites principaux de Trifyl (Labessière-Candeil, Labruguière et Blaye-les-Mines) et du changement profond du geste Déchets pour les habitants du territoire

A Blaye-les-Mines, le centre de tri implanté en 2005 devient unité d'affinage du tout-venant. Ainsi, le tout-venant des 37 déchèteries du territoire va être valorisé avec une extraction des recyclables présents et une préparation des autres matériaux sous la forme d'un pré-combustible de récupération qui ira rejoindre l'UTVD à Labessière-Candeil.

Une consultation portant sur le choix des prestataires en charge d'assurer le transport de matériaux issus du tri des encombrants de déchèteries réalisé sur le centre de tri de Blaye-les-Mines a donc été mise en œuvre. Cette consultation a été lancée le 22 mars 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée ferme de 2 ans. Elle se compose de deux lots :

- **lot 1 : Transport des refus de tri fins**

Le prestataire aura en charge la mise à disposition permanente à quai de deux semis FMA ainsi que le transport des refus de tri fins depuis le centre de tri de Blaye les Mines vers le Bioréacteur situé à Labessière Candeil. Ce lot prévoit un montant maximum sur la durée totale du marché (2 ans) de 330 000 € HT ;

- **lot 2 : Transport du Pré-CSR et des refus de tri grossiers**

Le prestataire aura en charge :

- le transport du pré-CSR (Combustible Solide de Récupération) depuis le centre de tri de Blaye les Mines vers l'UTVD (unité de Tri/Valorisation des déchets) à Labessière Candeil.
- le transport des refus de tri grossiers depuis le centre de tri de Blaye les Mines vers le bioréacteur situé à Labessière Candeil

Ce lot prévoit un montant maximum sur la durée totale du marché (2 ans) de 620 000 € HT.

Trois sociétés ont candidaté avant la date limite de remise des offres fixée le 2 mai 2024, à savoir les sociétés MAUFFREY, TARN ENVIRONNEMENT et TRANSPORT MARTY.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin 2024 a attribué les deux lots à la Société TRANSPORT MARTY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Trifyl ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération DCS 2021.70 du Comité Syndical de Trifyl en date du 15 novembre 2021, portant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant la consultation référencée n° 24.053 portant sur le transport de matériaux issus du tri des encombrants de déchèteries réalisé sur le centre de tri de Blaye-les-Mines allotie en deux lots et d'une durée de 2 ans ;

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin 2024 formalisant l'avis de ses membres s'agissant de l'attribution des marchés de cette procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché n° 24.053.01 portant sur le transport des refus de tri fins avec la société TRANSPORTS MARTY, pour un montant maximum de 330 000 € HT ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le marché n° 24.053.02 portant sur le transport du Pré-CSR et des refus de tri grossier avec la société TRANSPORTS MARTY, pour un montant maximum de 620 000 € HT ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution des marchés et de leurs modifications éventuelles, dans le respect des règles de la commande publique.

Délibération n° DB 2024.17- Transport des déchets végétaux (24.059) : attribution des marchés

Rapporteur M. Francis CESCATO, Président de la Commission Communication.

M. Cescato informe les membres du Bureau que le marché, objet du présent rapport, concerne le transport de déchets végétaux collectés depuis des déchèteries situées sur le territoire Nord du Syndicat Mixte TRIFYL ou depuis la plateforme de Labruguière vers des exutoires désignés par TRIFYL.

Cette procédure se décompose en deux lots :

- Lot 1 : transport des déchets végétaux de déchèteries de Trifyl vers Montans (plateforme Valo-Verte) et Blaye-les-Mines pour un montant maximum sur la période initiale du marché de 300 000 € HT ,
- Lot 2 : transport des déchets végétaux de la plateforme de Labruguière vers Saint Amans Soult, vers Labessière Candeil et vers Montans pour un montant maximum sur la période initiale du marché de 150 000 € HT.

Les marchés débutent le 10 juillet 2024 et s'achèvent le 30 juin 2026. Ils sont ensuite renouvelables une fois pour une période de 2 ans soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2028.

Plus précisément, dans le cadre des prestations portant sur le lot 1, le titulaire aura en charge le transport des déchets végétaux provenant des déchèteries de Gaillac, Rabastens, Graulhet et Réalmont, soit un volume estimatif annuel de 6 000 tonnes. Dans le cadre du lot 2, le titulaire aura en charge le transport des déchets végétaux collectés sur la plateforme de Labruguière vers des exutoires de valorisation, soit un volume estimatif annuel de 2 000 tonnes.

La consultation a été lancée le 5 avril 2024 sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

Deux sociétés ont déposé une offre à savoir les sociétés TARN ENVIRONNEMENT - GROUPE MINERIS et la société MAUFFREY.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin 2024 a attribué les deux lots à la société TARN ENVIRONNEMENT - GROUPE MINERIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Trifyl ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération DCS 2021.70 du Comité Syndical de Trifyl en date du 15 novembre 2021, portant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant la consultation référencée n° 24.059 portant sur le transport de déchets végétaux collectés depuis des déchèteries situées sur le territoire Nord du Syndicat Mixte TRIFYL ou depuis la plateforme de Labruguière vers des exutoires désignés par TRIFYL

Considérant que cette procédure est allotie en deux lots d'une durée initiale de 2 ans, renouvelable une fois ; Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin 2024 formalisant l'avis de ses membres s'agissant de l'attribution des marchés de cette procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché n° 24.059.01 portant sur le transport des déchets végétaux de déchèteries de Trifyl vers Montans et Blaye-les-Mines avec la société TARN ENVIRONNEMENT - GROUPE MINERIS, pour un montant maximum de 300 000 € HT sur la période initiale du marché ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le marché n° 24.059.02 portant sur transport des déchets végétaux de la plateforme de Labruguière vers Saint Amans Soult, vers Labessière Candeil et vers Montans avec la société TARN ENVIRONNEMENT - GROUPE MINERIS, pour un montant maximum de 150 000 € HT sur la période initiale du marché ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution des marchés et de leurs modifications éventuelles, dans le respect des règles de la commande publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

La secrétaire de séance,
Evelyne ROUANET



Le Président de Trifyl
Daniel VIAELLE

